



# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

## RAPPORT D'INFORMATION

*Présenté à la suite de la mission effectuée à Rome  
du 14 au 17 septembre 2009*

*par une délégation du*

**GROUPE D'ÉTUDES À VOCATION INTERNATIONALE  
SUR LES RELATIONS AVEC LE SAINT-SIÈGE <sup>(1)</sup>**

---

(1) Cette délégation était composée de M. Jacques REMILLER, Président du groupe d'études, MM. Jean-Marc NESME, Christophe GUILLOTEAU et Philippe VITEL, vice-présidents, MM Michel HERBILLON et André VALLINI, secrétaires, et Mme Jacqueline IRLES.



## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>INTRODUCTION.....</b>	5
<b>I.— L'ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE : DES LIENS ÉTROITS QUI NE MASQUENT PLUS UNE RÉELLE PERTE D'INFLUENCE.....</b>	7
A. LA FRANCE CONSERVE DES LIENS ÉTROITS AVEC LE SAINT-SIÈGE .....	7
B. MAIS SON INFLUENCE EST EN NETTE DIMINUTION .....	9
C. LES INQUIÉTUDES ET LES PRÉOCCUPATIONS DU SAINT-SIÈGE .....	10
<b>II.— LE SAINT-SIÈGE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE BENOÎT XVI.....</b>	15
A. UN CHANGEMENT DE STYLE QUI N'EXCLUT PAS LES DIFFICULTÉS.....	15
B. LES OBJECTIFS DE LA DIPLOMATIE VATICANE .....	17
<b>III.— LA PRÉSENCE FRANÇAISE À ROME .....</b>	19
A. LES PIEUX ÉTABLISSEMENTS.....	19
B. LE SÉMINAIRE PONTIFICAL FRANÇAIS DE ROME.....	22
<b>ANNEXES</b>	
<b>ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA MISSION.....</b>	25
<b>ANNEXE 2 : CITÉ DU VATICAN ET SAINT-SIÈGE.....</b>	27
<b>ANNEXE 3 : LES FOUILLES DE SAINT-PIERRE AU VATICAN .....</b>	29



## INTRODUCTION

Une délégation du groupe d'études sur les relations avec le Saint-Siège s'est rendue à Rome du 14 au 17 septembre 2009. Elle était composée de M. Jacques REMILLER (député UMP de l'Isère), Président du groupe d'études, de MM. Jean-Marc NESME (député UMP de Saône-et-Loire), Christophe GUILLOTEAU (député UMP du Rhône) et Philippe VITEL (député UMP du Var), vice-présidents, de MM. Michel HERBILLON (député UMP du Val-de-Marne) et André VALLINI (député SRC de l'Isère), secrétaires, et de Mme Jacqueline IRLES (députée UMP des Pyrénées-Orientales). Elle était accompagnée de M. Thierry Vanel, conseiller, secrétaire du groupe d'études.

A titre personnel, plusieurs membres du groupe d'études se sont rendu à Rome ces dernières années ; une délégation du groupe d'études a effectué un déplacement de deux jours à titre privé en septembre 2003. Mais c'est la seconde fois depuis près de dix ans qu'une mission officielle du groupe d'études se rend au Vatican, la dernière mission au cours de la précédente législature ayant eu lieu en décembre 2005, après l'avènement de Benoît XVI, successeur de Jean-Paul II.

Les principaux objectifs assignés à cette mission consistaient à :

- évoquer avec des représentants de la Curie romaine l'état des relations entre la France et le Saint-Siège ;
- recueillir la position du Vatican sur quelques questions politiques et diplomatiques ;
- évaluer la présence de la France à Rome à travers les organismes d'accueil et de formation existant.



Les membres de la délégation tiennent à présenter leurs remerciements et à exprimer leur gratitude à tous ceux qui ont accordé leur temps pour un entretien ou une visite ainsi qu'à l'Ambassade de France près le Saint-Siège, notamment à son Excellence M. Stanislas de Laboulaye et à M. Alexandre Morois, ministre conseiller, qui ont efficacement contribué à l'élaboration du programme et à la réussite de la mission.



## **I.— L'ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE : DES LIENS ÉTROITS QUI NE MASQUENT PLUS UNE RÉELLE PERTE D'INFLUENCE**

Grâce à une riche histoire commune et à l'apport de l'Eglise de France, notre pays a toujours entretenu des relations étroites voire exceptionnelles avec le Saint-Siège : tous les interlocuteurs de la délégation ont souligné qu'il restait un de ses interlocuteurs privilégiés.

Mais il est indéniable que l'influence de la France décline pour de multiples raisons alors que demeurent les préoccupations du Saint-Siège sur certains sujets de société et que persistent des points de divergence.

### **A. LA FRANCE CONSERVE DES LIENS ÉTROITS AVEC LE SAINT-SIÈGE**

#### **La proximité des positions sur de grandes questions**

Le Cardinal Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations avec les Etats <sup>(1)</sup>, a souligné auprès de la délégation bien des convergences de vues entre la France et le Saint-Siège :

– *sur les objectifs de paix et de justice*, le Saint-Siège reconnaît à notre pays une tradition en matière de défense des droits de l'homme et une place particulière au sein de la communauté internationale. En juillet dernier, avant le sommet de l'Aquila, le Pape Benoît XVI a ainsi appelé le G 8 à intensifier l'aide au développement au profit des pays les plus pauvres et les moins développés ;

– *sur les grandes questions internationales* (crise irakienne, avenir du Proche Orient, conflit en Géorgie,...), la France et le Saint-siège ont souvent adopté des positions proches.

De même, le regard porté sur la situation politique et sociale en Afrique est similaire en ce qui concerne les contradictions du continent, source à la fois d'espoirs et d'inquiétudes. A cet égard, l'actuel synode des évêques pour l'Afrique qui se déroule à Rome devrait à la fois mettre l'accent sur les risques des sociétés africaines à privilégier une approche en termes d'ethnies dans la gestion des affaires et sur la nécessaire amélioration de la gouvernance, qu'elle concerne les cadres religieux ou laïcs, afin qu'ils prennent toute leur place dans la société.

Sur d'autres questions de société, le Vatican adopte des positions qui sans être divergentes de celles de la France reposent en fait sur une approche plus spirituelle.

---

(1) C'est l'équivalent d'un ministre des Affaires étrangères

Ainsi, le Saint-Siège souhaite être présent dans les négociations internationales sur l'environnement et le climat, par exemple dans le cadre de la préparation du sommet de Copenhague en décembre prochain. Selon le Cardinal Dominique Mamberti, le Saint-Siège développe le thème du respect de la création et de la responsabilité, individuelle ou collective, de l'Homme face à celle-ci : les chrétiens sont invités à protéger l'environnement, ce qui représente un défi pour tous, et à entretenir une relation équitable avec la création afin de protéger la paix. Cette prise en compte des problématiques liées à la protection de l'environnement est nouvelle et est relayée par l'ensemble des communautés religieuses. Elle contient un appel en direction des pays riches afin que le marché de l'environnement reste juste.

De manière similaire, les réflexions sur le développement économique prennent toujours en compte la sacralité de l'Homme et visent un juste équilibre chrétien dans le développement, comme l'a souligné l'encyclique *Caritas in veritate* <sup>(1)</sup> de juin 2009, qui encourage une autorité politique mondiale pour gérer l'économie de la planète et prône une plus forte régulation des marchés afin d'éviter une nouvelle crise économique.

Sur le thème du repos dominical, le Cardinal Dominique Mamberti a également rappelé que l'Eglise considère le dimanche comme le « jour du Seigneur » et qu'il convient de veiller à la dignité du travail et à la dignité de l'Homme dans le travail.

### **Le renforcement du dialogue institutionnel**

Le dialogue au plus haut niveau entre la France et le Saint-Siège s'est toujours maintenu au travers de visites ministérielles même s'il s'était ralenti au cours des dernières années : il a été relancé par la visite officielle que le Président de la République a effectuée le 20 décembre 2007 à Rome et par la visite pastorale du Pape en France, à Paris puis à Lourdes, du 13 au 15 septembre 2008. Certes cette visite était la première depuis l'intronisation du Pape – alors que Jean-Paul II a effectué de nombreuses visites pastorales ou des pèlerinages tout au long de son pontificat. Mais Benoît XVI se démarque de son prédécesseur : ses visites ou ses voyages sont plus courts et moins fréquents.

Les échanges récents ont atténué les interrogations du Saint-Siège sur la question de la laïcité. Dans le discours de Latran, le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, a tenu des propos très clairs sur le concept de laïcité progressive, qui faisaient suite aux propos de son prédécesseur en mars 2004 rappelant que la laïcité était un « principe de paix civile ». Au cours de sa visite au Collège des Bernardins à Paris, Benoît XVI a encouragé l'évolution du concept de laïcité et a appelé à une réconciliation entre la foi et la raison. Ce thème est par ailleurs souvent repris lors des audiences générales du mercredi matin. Lors de

---

(1) *La charité dans la vérité*

l'audience accordée le 11 octobre, à Rome, à l'occasion de la canonisation de Jeanne Jugan, le Premier ministre, M. François Fillon, a confirmé le concept de « laïcité à la française ».

La création d'une instance de concertation le 12 février 2002 avait pour objectif de donner un caractère plus formel et régulier aux rencontres entre l'Eglise catholique et les pouvoirs publics et répondait à une attente de l'Eglise catholique qui ne s'estimait pas suffisamment consultée sur les problèmes de société, alors que d'autres confessions bénéficiaient de toute l'attention des autorités. Plusieurs réunions ont eu lieu entre le ministère de l'Intérieur, les services du Premier ministre et les trois groupes de travail (enseignement et éducation, gestion culturelle du patrimoine culturel, aspects juridiques de la confidentialité des "officialisés"). Ces consultations ont établi un climat plus confiant dans les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat français.

Les relations étroites sont également attestées par l'importance des béatifications et canonisations de nos compatriotes au cours des dernières années : béatification du père Charles de Foucauld le 13 novembre 2005, canonisation de la bienheureuse Théodora Guérin le 15 octobre 2006, de la Bienheureuse Marie-Eugénie de Jésus le 3 juin 2007, béatification de Louis et Zélie Martin le 19 octobre 2008 à Lisieux. La Bienheureuse Jeanne Jugan, fondatrice de l'œuvre des petites sœurs des pauvres, a été canonisée à Rome le 11 octobre dernier.

## **B. MAIS SON INFLUENCE EST EN NETTE DIMINUTION**

De nombreux éléments témoignent de la perte d'influence de notre pays :

– alors que de hauts dignitaires français étaient présents à la Curie romaine jusqu'à la mort de Jean-Paul II (le Cardinal Roger Etchegaray, ancien Président des Conseils Pontificaux "Justice et Paix" et "Cor Unum", ancien Président du Comité du Jubilé de l'An 2000 – que la délégation du groupe d'études a rencontré, et le Cardinal Paul Poupard, ancien Président du Conseil Pontifical pour la Culture, résident toujours à Rome), il n'y a plus que deux cardinaux au sommet de la hiérarchie de la Curie : le Cardinal Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations avec les Etats, qui fait office de « ministre des affaires étrangères » du Saint-Siège, et le Cardinal Louis Tauran, ancien Secrétaire pour les relations avec les Etats devenu depuis 2003 archiviste bibliothécaire de la Sainte Eglise, qui a été « rappelé » au conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux après les réactions au discours de Benoît XVI à Ratisbonne afin de renouer les relations avec les Musulmans.

– liée à la crise des vocations sacerdotales que j'évoquerai ultérieurement, l'absence de tout français dans les promotions de l'Ecole des nonces depuis quelques années entraînera à terme la disparition des « voix » françaises dans la diplomatie vaticane. On peut comprendre que les évêques français ne répondent pas aux sollicitations et ne soient pas favorables à ce que partent leurs meilleurs prêtres. Mais il faut alors rester conscient des conséquences pour l'avenir : les

« vides » seront comblés par d'autres et la politique vaticane ne sera plus marquée par l'empreinte française.

– le fait que l'ambassade de France près le Saint-Siège ait été placée en catégorie 3 (avec la diminution des effectifs et des moyens que cela entraîne) comme la longue vacance du poste d'ambassadeur ont constitué de mauvais signaux envoyés aux autorités de la Curie. Le Cardinal Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations avec les Etats, comme Monseigneur Jean-Marie Speich, chef de la cellule francophone de la Secrétairerie d'Etat, ont souligné à cet égard la légitimité des interrogations du Saint-Siège sur les intentions réelles de la France.

Les plus hautes autorités de la Curie n'hésitent pas à poser des questions directes sur leur signification surtout au moment où des doutes se font jour sur le maintien d'une ambassade bilatérale spécifique près le Saint-Siège et sur la conservation de la Villa Bonaparte qui lui est affectée.

– par ailleurs, le recul du français est général. L'italien est devenu la langue officielle du Vatican en remplacement du latin et la majeure partie des études dans les universités pontificales et les instituts de formation a lieu en italien (quelquefois en anglais) ce qui conduit les séminaristes et les prêtres francophones venus à Rome pour poursuivre leurs études à une formation linguistique accélérée. Ce recul est accéléré par le fait que le français n'est plus enseigné en Italie : il n'y a pas d'enseignement obligatoire d'une seconde langue dans les lycées et collèges, et les jeunes italiens ne parleront plus le français. C'est ce qui explique l'inscription de près de 3 000 étudiants dans les classes de français au Centre Saint-Louis.

### **C. LES INQUIÉTUDES ET LES PRÉOCCUPATIONS DU SAINT-SIÈGE**

De manière générale, pour tous les interlocuteurs rencontrés, le rôle majeur de l'Eglise catholique est de témoigner. C'est pourquoi, l'Eglise ne souhaite pas intervenir dans la politique qui doit rester de la compétence des laïcs ; elle eu courage d'ailleurs ceux-ci à prendre toute leur part dans la sphère politique. L'Eglise n'intervient que si une réforme concerne la foi ou la morale chrétienne : il lui apparaît alors nécessaire de rappeler la doctrine quitte à ce que ses positions ne soient pas comprises par les fidèles.

#### **La crise des vocations**

La crise des vocations sacerdotales en France est préoccupante pour le Saint-Siège qui s'interroge non seulement sur la vitalité actuelle des communautés catholiques, mais aussi sur l'avenir du service pastoral dans notre pays, le faible nombre d'ordinations (une centaine par an au regard des 600 à 700 départs annuels de prêtres) se conjuguant à un âge moyen du clergé français très élevé.

Pour Mgr Jean-Louis Bruguès, Secrétaire de la Congrégation pour l'Éducation catholique, la situation des vocations est très différente selon les pays et quelquefois variable selon les diocèses à l'intérieur même des pays. Le phénomène de crise des vocations n'est pas particulier à la France et concerne également de nombreux pays occidentaux : la situation est très préoccupante dans certains diocèses qui n'ont enregistré aucune entrée dans les séminaires ces dernières années ce qui contraint les évêques à regrouper les séminaires pour économiser les moyens humains et matériels. Ce regroupement s'opère sans doute au détriment de la proximité avec les communautés chrétiennes qui servent de « terreau » aux vocations.

Les causes de cette crise sont multiples : elles tiennent autant à la sécularisation croissante des sociétés qu'à l'évolution des Églises nationales et des communautés catholiques. Pour plusieurs interlocuteurs de la délégation, ces communautés ne semblent plus capables de susciter et d'accompagner les vocations. Dans certains cas, les familles chrétiennes elles-mêmes, dont le taux de natalité a baissé, ne sont pas favorables à ce que l'un de leurs enfants devienne religieux et elles les dissuadent à s'engager. De plus, le facteur « d'imitation » ne joue plus car l'image du prêtre a changé ; de plus, surtout en Europe, les prêtres dont les générations ont connu un taux de départ supérieur à 50 % ne sont guère enclins à promouvoir les vocations auprès des jeunes fidèles.

L'adaptation du séminaire aux profils humains, psychologiques et sociologiques des jeunes est essentielle. La majorité des séminaristes est d'origine urbaine et a effectué un parcours professionnel avant de s'engager. Selon Mgr Jean-Louis Bruguès, le meilleur séminaire est celui qui accueille les jeunes « tels qu'ils sont » et qui les forme « tels que l'Église les souhaite ». L'exemple du séminaire de Madrid où près de 250 jeunes sont en formation alors que certains séminaires de province ont été fermés montre l'importance de l'évolution et de l'adaptation de la pédagogie.

La situation paraît très différente en Amérique du Sud, en Afrique ou en Corée qui enregistrent un grand nombre de vocations, sacerdotales ou monastiques. Il est vrai cependant que le taux de départ dans les séminaires peut atteindre 50 % (contre un tiers en France).

De nombreuses paroisses françaises accueillent des prêtres étrangers. Le Saint-Siège ne semble pas favorable à ce que les prêtres africains ou latino-américains remplacent les vides en Europe car ce phénomène s'opère au détriment de leurs communautés d'origine qui ont besoin d'eux et qui ne peuvent compter que sur leurs propres forces.

### **La persistance des divergences sur plusieurs points**

Si l'incompréhension du Vatican face à la position française lors de la discussion du préambule du traité constitutionnel de l'Union européenne, en particulier le refus de faire référence aux « *racines chrétiennes de l'Europe* », a été

partiellement levée par le discours du Président de la République à Saint-Jean de Latran, le 20 décembre 2007, sur les racines chrétiennes de la France, les relations entre la France et le Saint- Siège restent marquées par des divergences en particulier dans les domaines de la bioéthique (depuis le vote de la loi sur l'avortement en 1975 et de celle sur la bioéthique de juillet 2004), des droits sociaux et de l'immigration clandestine.

Concernant la révision des lois de bioéthique, les interlocuteurs de la délégation du groupe d'études ont rappelé que la doctrine chrétienne de la dignité de la personne humaine, depuis la conception jusqu'à la mort, était claire et connue. Ainsi est considérée comme licite toute technique respectant l'embryon et n'induisant aucun risque pour lui. De même, l'Eglise catholique n'a pas varié en ce qui concerne l'accompagnement de la fin de vie et l'interdiction de l'euthanasie.

Le Saint-Siège s'est doté d'organismes et de conseils scientifiques aptes à suivre le développement des nouvelles techniques ; près de 300 théologiens seraient formés chaque année à Rome et à Washington sur les questions de bioéthique. La défense de la doctrine ne passe plus seulement par un rappel des principes mais s'appuie désormais sur la discussion et l'étude des aspects techniques. Le débat se focalise actuellement sur les cellules souches et sur le sang du cordon ombilical.

### **La reconnaissance des diplômes de l'enseignement catholique**

Lors de la visite que le Cardinal Dominique Mamberti a effectuée à Paris, le 18 décembre 2008, ont été signés un accord et un protocole additionnel pour la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur, en application du discours prononcé par M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, à la basilique Saint-Jean de Latran le 20 décembre 2007.

Mgr Jean-Louis Bruguès a présenté la situation du point de vue du Saint-Siège. Rappelant tout d'abord que la pédagogie a toujours fait partie de la vocation première de l'Eglise, même si un rôle essentiel est dévolu aux parents, il s'est interrogé sur le concept d'école ou d'université chrétienne dans un monde pluraliste ; deux dimensions coexistent, qui ne sont pas exclusives : celle qui confesse la foi catholique et celle qui vise l'universalité. Certaines universités sont sensibles à l'une ou à l'autre de ses dimensions.

La reconnaissance mutuelle des diplômes entre Etats est liée au souci de favoriser la mobilité des étudiants mais aussi des professeurs, notamment au sein de l'Union européenne. Par la Convention de Lisbonne, les Etats signataires s'engagent à reconnaître mutuellement les diplômes – donc à encourager la mobilité – si des critères de qualité des enseignements sont retenus.

L'accord du 18 décembre 2008 entre la France et le Saint-Siège se situe dans cette perspective. Chaque contractant souhaite que ses critères de qualité soient aussi élevés que ceux de l'autre partie.

La reconnaissance des diplômes ecclésiastiques (théologie, droit canon...) ne semble pas poser de difficultés particulières : une « agence de qualité » spécifique à l'Eglise catholique déterminera les critères de formation nécessaires à la reconnaissance de ces diplômes. Demander la reconnaissance de tel ou tel diplôme pourrait être immédiat.

Il n'en va pas de même pour les matières plus générales (lettres ou droit par exemple) enseignées dans les universités catholiques. Pour Mgr Jean-Louis Bruguès, il est nécessaire de créer de véritables « agences de qualité », spécifiques et paritaires, avant de demander la reconnaissance des diplômes. L'accord ne pourra donc pas être d'application immédiate et un délai d'une année semble au minimum nécessaire.

De manière générale, la reconnaissance ne sera pas générale. La demande se fera spécialité par spécialité, université par université. Elle sera confiée aux recteurs des universités catholiques.





## **II.— LE SAINT-SIÈGE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE BENOÎT XVI**

### **A. UN CHANGEMENT DE STYLE QUI N'EXCLUT PAS LES DIFFICULTÉS**

Tous les interlocuteurs de la délégation, en particulier le Cardinal Dominique Mamberti et le Cardinal Roger Etchegaray, ont souligné que Benoît XVI, devenu le 265<sup>ème</sup> pape de l'Eglise catholique depuis son élection en avril 2005, suivait la même lignée doctrinale que son prédécesseur Jean-Paul II, et qu'il convenait de ne pas comparer deux Papes successifs, aux styles personnels et de gouvernement différents et alors que l'évolution du monde s'accélère.

De nombreux événements montrent que le style du nouveau Pape rencontre une adhésion des fidèles comme le confirment les Journées mondiales de la Jeunesse, à Cologne ou à Sydney, ou le succès de la visite pastorale effectuée en France en septembre 2008, où ses interventions ont été bien accueillies, malgré les craintes initiales d'une reprise en main de l'Eglise française.

Benoît XVI a certes procédé à quelques nominations mais l'équipe qui entourait Jean-Paul II a vieilli et n'est sans doute plus toujours en phase avec les réalités. Il n'y a pas eu de changements dans l'organisation de la Curie romaine et aucune réforme des organismes n'a été envisagée. De plus, les dispositifs prévus par la constitution apostolique pour assurer la concertation entre les structures vaticanes n'ont pas été activés.

Selon certains interlocuteurs, le risque de dysfonctionnements voire d'un manque de gouvernance n'est pas écarté : les rivalités peuvent surgir, par exemple entre la Secrétairerie d'Etat, plus sensible aux enjeux internationaux et aux réactions diplomatiques, et certains dicastères ou la Préfecture de la Maison pontificale, comme la délégation a pu le constater elle-même lors de l'audience générale à laquelle elle a assisté Salle Paul VI.

De plus, l'influence des prélats italiens reste très forte à la Curie et les interférences fréquentes avec la vie politique intérieure de l'Italie peuvent brouiller le message universel de l'Eglise. Pour illustrer cette interférence, on peut citer la démission du directeur du journal des évêques italiens (*l'Avvenire*) qui avait critiqué dans les éditoriaux le comportement du Premier ministre, M. Silvio Berlusconi, et avait soumis à de vives pressions.

### **Les difficultés de communication du Saint-Siège**

Au cours des deux dernières années, certaines déclarations ou décisions du Saint-Siège ont fait l'objet de vives polémiques, particulièrement mais pas seulement en France.

Selon les interlocuteurs de la délégation, le Saint-Père <sup>(1)</sup> a été blessé par les réactions médiatiques, notamment par la manière dont ses propos ont été interprétés et ont nourri une polémique, par exemple au cours de son voyage en Afrique lorsque ses propos sur l'usage du préservatif semblent avoir été sortis de leur contexte. L'attaque personnelle a ainsi occulté les véritables objectifs des déplacements et placé au second plan les aspects essentiels de la situation des Eglises visitées.

Au-delà des critiques susceptibles d'être apportées aux excès des medias, la délégation a le sentiment que la communication du Saint-Siège souffre d'un déficit d'organisation et de moyens. Le Saint-Siège ne dispose pas de service de communication à proprement parler et il n'y a plus de porte-parole officiel comme sous le pontificat de Jean-Paul II. De plus, les agences de presse utilisent les moyens de communication les plus modernes qui permettent de devancer les annonces mêmes du Saint-Siège.

Le Révérend Père Federico Lombardi, directeur de la salle de presse, et M. Giovanni Maria Vian, directeur de *l'Osservatore romano* <sup>(2)</sup>, ont confirmé qu'ils n'avaient pas d'entretiens réguliers ni fréquents avec le Pape et qu'ils ne jouaient ni l'un ni l'autre un rôle de porte parole. M. Giovanni Maria Vian a par ailleurs expliqué que le journal qu'il dirigeait n'était pas la voix officielle du Vatican. Les principaux interlocuteurs des organes de presse sont les membres de la Secrétairerie d'Etat et des différents dicastères qui indiquent les initiatives à prendre. Or les procédures actuelles ne permettent pas d'intégrer la communication dans les décisions et d'anticiper les réactions.

M. Antoine Marie Izoard, directeur de l'agence de presse I Media spécialisée dans le Saint-Siège, a souligné également que l'Eglise catholique ne parlait pas le « même langage » que les medias et que la principale difficulté de la communication du Saint-Siège provenait d'une gestion imparfaite des dossiers en interne. Selon M. Frédéric Mounier, représentant permanent du journal La Croix, la difficulté de communication du Saint-Siège repose sur le déficit de professionnalisme des journalistes sur les questions religieuses, la plupart d'entre eux n'étant plus des spécialistes de ces questions.

Le Vatican se trouve souvent dans une position défensive, afin de justifier *a posteriori* les propos ou les décisions, en donnant d'ailleurs des explications dont la maladresse peut à nouveau alimenter la polémique au lieu de l'éteindre. L'impréparation de la communication voire la maladresse des réactions sont particulièrement nettes dans le cas du voyage en Afrique, de la levée de l'excommunication de l'Evêque Richard Williamson, membre de la Fraternité Saint Pie X, ou de l'excommunication par l'Archevêque de Recife de la mère d'une fillette brésilienne de 9 ans ayant avorté.

---

(1) Certains de ses plus proches collaborateurs ont indiqué qu'ils avaient été eux-mêmes blessés

(2) L'édition quotidienne en italien a un tirage d'environ 12 000 exemplaires

Ainsi, si certains fidèles peuvent admettre la levée de l'excommunication des évêques « lefebvristes » au nom du souci d'éviter un véritable schisme et de les rappeler dans l'Eglise, ils s'interrogent sur le cas d'un évêque dont les propos négationnistes étaient connus et avaient été rappelés au Saint-Père par l'Eglise de Suède.

## **B. LES OBJECTIFS DE LA DIPLOMATIE VATICANE**

Au cours des entretiens qu'elle a eus avec des responsables de la Curie romaine, la délégation du groupe d'études a abordé plusieurs questions diplomatiques, notamment en ce qui concerne le dialogue entre les religions et la situation des Eglises dans le monde.

De manière générale, la question de la liberté religieuse reste au centre des préoccupations du Saint-Siège. Or les situations dans le monde sont contrastées.

### **La politique au Proche Orient et le dialogue avec les musulmans**

Le Cardinal Dominique Mamberti a souligné que le Saint-Siège s'appuyait sur une vision globale de la situation au Proche Orient et que les différentes crises ne pouvaient se résoudre qu'en associant tous les pays de la région et tous les acteurs concernés. Les grandes religions ont toujours vécu ensemble au Proche Orient malgré les crises traversées au cours de l'histoire et il est essentiel que cela continue. La coexistence reste possible, l'absence de dialogue étant un mauvais signe envoyé au reste du monde.

Le Saint-Siège est inquiet du sort des communautés chrétiennes au Proche Orient, qui font partie intégrante de cette région, et estime que les lieux saints ne doivent pas être considérés comme des musées ou des lieux de pèlerinage car ils constituent des centres de développement de la foi.

Le dialogue avec l'Islam n'est pas limité au Proche ou au Moyen Orient. Il s'est accéléré depuis quelques années non seulement sous la forme d'un dialogue interculturel au sein des organisations internationales dans lesquelles il représente un thème récurrent, mais aussi sous la forme d'un dialogue interreligieux bilatéral avec de nombreuses institutions représentatives de l'Islam ou dans le cadre d'initiatives locales. Le Cardinal Dominique Mamberti a indiqué que le dialogue interreligieux trouvait ses limites dans la diversité et l'éclatement du monde musulman et dans l'absence d'une seule voie musulmane. De manière générale, il a souligné que le dialogue interreligieux n'était pas seulement institutionnel mais qu'il appartenait avant tout à l'ensemble des croyants au bénéfice de la paix.

L'expansion de l'Islam dans de nombreuses régions est une préoccupation car elle révèle également la fragilité de certaines Eglises comme en Afrique du Nord, où elles apparaissaient florissantes mais profondément divisées. Ce dialogue avec les musulmans reste difficile car les conceptions religieuses diffèrent trop.

Le Cardinal Dominique Mamberti a rappelé que le Saint-Siège n'avait pas à se prononcer en faveur ou en défaveur de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne mais qu'il semblait nécessaire que tout candidat respecte les critères de Copenhague, notamment en matière de liberté religieuse et de respect des croyances. Dans la pratique, même si le nombre de chrétiens (environ 50 000) reste faible par rapport à la population du pays (80 millions), ces libertés ne sont ni réelles ni concrètes : l'Etat turc ne reconnaît pas l'Eglise catholique comme une entité juridique (à la différence de l'Eglise orthodoxe), ce qui rend complexe la gestion des biens dans ce pays et ne garantit pas la liberté effective de foi et de pensée.

### **Relations avec la Chine**

Les relations entre le Saint-Siège et la Chine progressent car existent de nombreux canaux de dialogue. La principale difficulté - qui constitue un « point non négociable » pour le Pape - est liée au statut de l'Eglise et la nomination d'évêques. La réduction de la distinction entre Eglise officielle et Eglise clandestine semble dépassée car les communautés sont en relation directe avec le Saint-Siège.

### III.— LA PRÉSENCE FRANÇAISE À ROME

#### A. LES PIEUX ÉTABLISSEMENTS

##### La gestion d'un patrimoine exceptionnel

Les Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette constituent une fondation française installée en Italie et dont le patrimoine s'est constitué au fil des siècles des dons et legs effectués par les Français (monarques, personnalités ou simples pèlerins). Ces biens étaient gérés par des confréries en résidence à Rome afin de procurer une assistance spirituelle et temporelle aux pèlerins français et d'entretenir les communautés religieuses qui desservaient les églises.

En décembre 1793, par crainte d'une dispersion et pour préserver leur intégralité, ces biens ont été regroupés en une administration unique. Cette administration a subsisté jusqu'à ce jour, régie par différents accords internationaux bilatéraux entre la France et le Saint-Siège et divers Règlements dont le dernier (en date du 25 août 1956 et approuvé par un "Bref" du Pape Pie XII du 8 septembre 1956) porte sur l'administration et le service religieux des Pieux Etablissements, et les maintient sous la tutelle de l'Ambassadeur près le Saint-Siège.

Ce patrimoine exceptionnel est constitué :

– à Rome de plusieurs Eglises et de leurs dépendances : Saint-Louis des Français et le Palais de Saint-Louis attenant, Saint-Nicolas des Lorrains, Saint-Yves des Bretons, Saint-Claude des Comtois de Bourgogne (mise à la fin du siècle dernier à la disposition de la Congrégation des Pères sacramentins, à l'heure actuelle tous Italiens) et l'ensemble de la Trinité des Monts - Eglise et couvent ;

– à Lorette, dans la province d'Ancône, la chapellenie nationale de France ;

– d'immeubles d'habitation (essentiellement au cœur de Rome) ou de terrains.

L'originalité par rapport aux autres pays européens (Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas) qui possèdent encore des patrimoines similaires vient de la valeur exceptionnelle de l'architecture et de la décoration intérieure ainsi que de l'état d'entretien et de conservation.

Les objectifs des Pieux Établissements restent conformes aux vœux des légataires initiaux car la fondation permet de faire vivre les communautés qui desservent les principales églises (Saint-Louis des Français, Trinité des Monts et Lorette), d'accueillir les pèlerins francophones (au Centre pastoral d'accueil de Saint-Louis et à la maison Saint-Joseph de la Trinité des Monts) et d'entretenir

l'important patrimoine immobilier. Mais la fondation contribue également au rayonnement culturel de la France par l'organisation de colloques, de conférences, de concerts ou de spectacles, et par l'ouverture au public essentielle pour la pérennité et la vitalité des lieux.

La *Congrégation générale* qui gère les Pieux établissements à l'instar d'un conseil d'administration est composée de douze français de Rome (moitié laïcs et moitié ecclésiastiques) et est présidée par l'Ambassadeur de France près le Saint Siège. Elle est assistée par la *députation administrative* qui comprend le ministre conseiller de l'Ambassade près le Saint-Siège, un administrateur et un trésorier. L'équipe exécutive de trois personnes en assure la gestion. Le budget des Pieux Etablissements (environ 3,7 millions € en 2008 dont 10 % pour les concours de l'Etat français) provient essentiellement des revenus des immeubles dont la plupart sont situés au centre de Rome : il permet à la fois l'entretien du parc locatif et les campagnes d'entretien et de restauration du patrimoine.

La Convention de mars 2003 relative à la restauration et à l'ouverture au public des bâtiments dépendant des Pieux Etablissements, précise :

– la participation de l'Etat en couvrant l'aide financière annuelle, mais aussi l'assistance technique apportée par un architecte en Chef et l'inspection générale des Monuments historiques ;

– l'élaboration d'un schéma directeur qui permet une programmation pluriannuelle des travaux à entreprendre et des financements à réunir.

Le financement est mené en partenariat avec le ministère français de la Culture et de la Communication, le Sénat, les régions de Bretagne et de Lorraine, les surintendances italiennes territorialement compétentes et les Musées du Vatican (pour les aspects techniques et les choix des restaurations).

### **L'Église et la Communauté de Saint Louis des Français**

L'église Saint Louis des Français est l'un des ensembles les plus prisés du cœur de Rome près de la Place Navone. Elle fut construite entre 1518 et 1589 ; la façade – actuellement en restauration - est l'œuvre conjointe de Giacomo della Porta et Domenico Fontana ; la décoration intérieure, pour l'essentiel du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, abrite de nombreuses oeuvres d'art telles que l'Assomption de la Vierge, de Francesco Bassano (1589), trois tableaux du Caravage sur la vie de Saint Matthieu (1600) et les fresques du Dominiquin sur la vie de Sainte Cécile (1616).

Saint Louis est le premier lieu de rassemblement de la communauté catholique francophone à Rome (environ 5 000 membres). Comme c'est le cas pour toutes les églises romaines, elle est affectée à un prélat, actuellement le Cardinal André Vingt-Trois, Archevêque de Paris.

Dans le Palais de Saint Louis, à côté de l'église, vit une communauté d'environ 25 prêtres français ou francophones qui travaillent ou étudient à Rome pour préparer une licence ou un doctorat à la demande de leurs diocèses, et sont également chargés d'animer la vie spirituelle de la communauté française de Rome.

Depuis 1975, le centre pastoral, qui fonctionne grâce à une équipe de permanents et de bénévoles de la communauté française à Rome, propose une aide concrète aux pèlerins et touristes francophones pour la préparation de leur voyage.

Au cours d'un déjeuner pris en commun, la délégation du groupe d'études a rencontré le Supérieur de la Communauté de Saint Louis, qui est également le Recteur de l'église, Mgr Patrick Valdrini, et la communauté de prêtres, avec qui elle a eu de fructueux échanges.

Le Centre culturel Saint-Louis, qui sera prochainement inauguré par le Premier Ministre, est l'héritier du centre français dépendant du Palais Farnèse et de l'Alliance française qui ont disparu. Il occupe une aile du Palais Saint-Louis. L'auditorium permet d'organiser des conférences ou des formations, de projeter des films nouveaux ou de proposer des spectacles. La médiathèque rénovée est destinée à la fois à la communauté française à Rome et aux italiens francophones ou apprenant le français : elle accueille déjà environ 3 000 « étudiants » et vise un effectif de 6 à 7 000 inscriptions. Un espace –jeunesse a été créé afin de fidéliser très tôt les lecteurs.

### **L'église Saint Nicolas des Lorrains**

L'église Saint-Nicolas des Lorrains est un des trois témoignages de l'influence des « *nations transalpines* » (Lorraine, Bourgogne et Bretagne) avant leur rattachement définitif à la France. Les Lorrains, après avoir créé une confrérie autonome en 1508, obtinrent du pape Grégoire XV en 1622 la petite église en ruines Saint-Nicolas *in agone* – c'est-à-dire près de la Place Navone, et commencèrent la construction d'une nouvelle église.

Les travaux de restauration ont concerné en priorité la remarquable façade en travertin due à l'architecte François Desjardins <sup>(1)</sup> puis la décoration intérieure de stucs, de marbres, de jaspe et de bois peints, qui avait complété à l'époque baroque la première décoration réalisée par des artistes lorrains.

Lors de la visite, la délégation a rencontré deux des frères de la communauté en charge de l'Eglise, qui est longtemps restée fermée au culte, et s'est félicité que la communauté permette l'ouverture régulière du monument au public. Des messes en français sont célébrées en coordination avec Saint-Louis des Français.

---

(1) ou Francesco Giardini.

## **L'ensemble conventuel de la Trinité des Monts**

L'Eglise et le couvent de la Trinité des Monts ont été construits sur le mont *Pincio*, à la demande du roi Charles VIII, et confiés à l'ordre des Frères Minimes, en reconnaissance de l'aide spirituelle que leur fondateur, Saint-François de Paule, avait apportée au roi Louis XI à la fin de sa vie. Les bâtiments furent dévastés à deux reprises d'abord lors du sac de Rome en 1527 puis par les armées françaises en 1798. Les grandes familles romaines firent décorer les chapelles latérales de l'Eglise.

Depuis 1586, l'Eglise comporte également un titre cardinalice, le titulaire actuel étant le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon.

En 1828, la branche française de l'ordre des Minimes ayant disparu, le domaine fut confié aux religieuses du Sacré Cœur de Jésus, congrégation fondée en 1800, qui ont poursuivi une mission d'accueil et de formation : maison d'éducation pour jeunes filles romaines « l'Institut du Sacré Cœur » qui regroupe environ 400 jeunes de la maternelle à la fin du secondaire ; maison d'accueil destinée à recevoir des groupes de jeunes francophones et des familles (dix mille nuitées de pèlerins par an) ; sessions de formation à l'art religieux, encadrement bénévole de groupes guidés...

En conformité avec les conventions diplomatiques (et leurs avenants) entre la France et le Saint-Siège, et compte tenu de la situation de la congrégation du Sacré Cœur de Jésus, la gestion du domaine a été reprise en 2006 par les fraternités monastiques de Jérusalem (frères et sœurs).

La visite que la délégation du groupe d'études a effectuée avec la Sœur Marie Antoine et le Frère Patrick O'Mahony a permis d'apprécier la qualité de la campagne de restauration, en particulier pour les œuvres exceptionnelles des chapelles latérales de l'Eglise, les peintures du cloître, l'astrolabe et les anamorphoses (dont une seule a été « repeinte ») et le réfectoire décoré par le frère Andrea Pozzo. La campagne de travaux se poursuit par le plafond de la bibliothèque du couvent, située au dessus de l'Eglise, dont la restauration est confiée à une équipe de spécialistes des Musées du Vatican.

## **B. LE SÉMINAIRE PONTIFICAL FRANÇAIS DE ROME**

Le Séminaire pontifical français de Rome a été fondé en 1853 à une époque où l'Eglise catholique de France était encore marquée par le conflit entre *gallicans* et *ultramontains* et où Louis Napoléon recherchait l'appui des catholiques français pour restaurer l'Empire. Soucieux d'affermir les liens avec l'Eglise de France, le Pape Pie IX l'approuva par la Bulle *In Sublimi Principis* du 14 juillet 1859. Léon XIII lui conféra le titre de Séminaire pontifical par le bref *Cum nihil potius* du 20 juin 1902.

Le Séminaire est installé en 1856 sur les lieux d'un ancien couvent abandonné de Clarisses, bâti lui-même sur les ruines des thermes d'Agrippa <sup>(1)</sup>. La chapelle du couvent initial a été reconstruite entre 1856 et 1881 ; avec le cloître, elle a fait l'objet d'importants travaux de restauration entrepris à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du séminaire. Les anciens bâtiments du couvent ont eux-mêmes été remplacés par un ensemble architectural terminé en 1890.

Dès sa fondation, le Séminaire a été confié à la congrégation du Saint-Esprit (Spiritains) mais en 2009, cette congrégation a transmis la direction à la Conférence des Evêques de France. Le Père Sylvain Bataille que la délégation a rencontré dirige l'équipe des cadres.

Depuis un siècle et demi, le Séminaire français a permis la formation d'environ 4 700 prêtres (l'effectif maximal de la communauté a été de 207 en 1924, l'effectif minimal de 52 en 2003). Actuellement il accueille une communauté d'environ 70 étudiants (50 français et 20 étrangers) et comprend des prêtres orthodoxes, au nom de l'oecuménisme. Les séminaristes viennent de tous les diocèses de France ; ils sont sélectionnés par leur évêque « *en son conseil* » et envoyés à Rome après avoir accompli au moins une ou deux années d'études théologiques ou philosophiques en France. Le choix repose sur des critères liés aux qualités humaines, intellectuelles et spirituelles. Les étudiants restent 2 à 3 ans s'ils préparent un baccalauréat ou une licence canonique, mais de 5 à 6 ans pour un parcours complet allant jusqu'au doctorat.

La formation comprend tous les aspects – formation intellectuelle dans les universités pontificales <sup>(2)</sup>, activités pastorales, formation spirituelle ; la part de la vie fraternelle est importante mais le Séminaire reste ouvert au public à l'occasion des célébrations quotidiennes (comme les Vêpres auxquelles la délégation a participé et qui lui ont paru très émouvantes) ou de visites guidées des bâtiments.



La délégation du groupe d'études a également visité deux ensembles patrimoniaux majeurs, le Palais Farnèse, siège de l'ambassade bilatérale avec l'Etat italien, et la Villa Médicis qui accueille l'Académie française de Rome. A chaque étape, elle a constaté l'ampleur des campagnes de restauration de ces monuments historiques, en particulier à l'Eglise Saint Louis des Français, à la Trinité des Monts, à Saint Nicolas des Lorrains et au Palais Farnèse.

Le caractère double de monuments historiques français et italiens n'est pas sans rendre plus complexes les campagnes de restauration. La délégation a ainsi

---

(1) *Les murs et la voûte du réfectoire sont ceux du frigidarium.*

(2) *Université grégorienne pour le Droit canon, Institut biblique pour l'exégèse, Athénée Saint Anselme pour la liturgie, Institut Jean-Paul II pour la morale, Institut Redemptor hominis pour les questions sociales, Université de Latran, Angelicum ou Teresianum pour la spiritualité, Institut pontifical oriental,....*

constaté au cours de ses visites que le retard pris par certains travaux était quelquefois lié aux différences d'approche entre l'architecte des Bâtiments de France et les surintendances italiennes : par exemple, dans le cloître de la Trinité des Monts, la France privilégie le retour aux fresques du 16<sup>ème</sup> siècle alors que l'Italie cherche à conserver, lorsque leur état le permet, les peintures des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles qui ont recouvert ces fresques.

S'il convient de se féliciter de la collaboration des structures publiques, françaises et italiennes, étatiques ou régionales, pour la préservation et la restauration des œuvres d'art (car restaurer et valoriser justifient ainsi la place de la France à Rome), il faut aussi se réjouir que cette politique permette d'ouvrir plus largement ou de rouvrir au public des espaces ainsi valorisés. C'est d'ailleurs une demande constante des autorités romaines qui ont longtemps reproché à la France la difficulté d'accès à ce patrimoine exceptionnel.

Ouvrir davantage encore doit rester un objectif constant même compte tenu des inconvénients dans des espaces de travail comme les services d'une ambassade ou des locaux scolaires comme à la Trinité des Monts. Valoriser et dynamiser les nouveaux espaces constitue un second défi : l'ouverture du nouveau centre culturel dans le Palais Saint-Louis ou de la bibliothèque du couvent de la Trinité des Monts ne peuvent qu'y contribuer.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA MISSION

#### Lundi 14 septembre :

- après midi* arrivée à Rome des membres de la délégation
- 20h00** dîner offert par M. Stanislas de Laboulaye, Ambassadeur de France près le Saint-Siège  
*Villa Bonaparte*

#### Mardi 15 septembre :

- 8h30** visite guidée des Musées du Vatican, de la Chapelle Sixtine et des jardins du Vatican
- 11h00/12h00** Entretien avec SER Mgr Dominique Mamberti, Secrétaire pour les relations avec les Etats  
*(Palais apostolique)*
- 13h30** déjeuner à la résidence avec SER Mgr Dominique Mamberti et des représentants de la secrétairerie d'Etat, SER Mgr Franco Coppola, Nonce au Burundi, Mgr Julio Murat et Mgr Antoine Camilleri
- 15h30** Visite de l'Eglise et des bâtiments conventuels de la Trinité des Monts. Accueil par Sœur Marie Antoine des fraternités monastiques de Jérusalem
- 16h30** Visite de la Villa Médicis. Accueil par M. François Laurent, Secrétaire général
- 18h00** Entretien avec SER Mgr Jean-Louis BRUGUÈS, Secrétaire de la Congrégation pour l'Education catholique
- 20h00** dîner à la résidence de l'ambassadeur sur le thème de la communication du Saint-Siège  
RP Federico Lombardi, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, M. Giovanni Maria Vian, directeur Osservatore romano, M. Antoine-Marie Izoard, directeur I media, M. Frédéric Mounier, représentant permanent La Croix

**Mercredi 16 septembre :**

- 10h30/12h00** audience publique du Saint Père (*Aula Paolo VI*)
- 12h30** visite du centre Saint-Louis des Français.  
Accueil par Mme Corinne GADINI, Secrétaire générale
- 13h00** déjeuner avec la communauté de Saint-Louis des Français.  
Accueil par Mgr Patrick Valdrini, Recteur de la communauté
- 15h00** visite de Saint-Louis des Français (église, palais) et des pieux établissements Saint Yves des Bretons et Saint-Nicolas des Lorrains
- 17h00** entretien avec SER le Cardinal Roger Etchegaray  
(*Piazza San Calisto, 16*)
- 18h00** entretien avec le Père Sylvain Bataille, Supérieur du séminaire pontifical français de Rome, et la communauté des séminaristes puis Vêpres au Séminaire
- 20h00** dîner buffet à la résidence de l'ambassadeur avec les membres français de la Curie romaine (*Villa Bonaparte*)

**Jeudi 17 septembre :**

- 8h30** Petit déjeuner avec Mgr Jean-Marie Speich, chef de la section francophone de la Secrétairerie d'État
- 10h00** visite des fouilles sous la Basilique Saint-Pierre

## ANNEXE 2 : CITÉ DU VATICAN ET SAINT-SIÈGE

### I. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

L'**État de la Cité du Vatican** est le plus petit Etat indépendant du monde, tant par la superficie (44 ha) que par le nombre d'habitants (moins de 800 habitants dont plus de la moitié ont la "citoyenneté" vaticane temporaire pour l'exercice de leur fonction). C'est un Etat souverain inclus dans Rome selon les accords du LATRAN avec l'Italie du 11 février 1929. La juridiction vaticane s'étend également, dans et en dehors de Rome, sur des immeubles de bureaux ou des palais résidentiels qui bénéficient du droit d'extraterritorialité.

La langue officielle est l'italien.

L'Etat du Vatican bat sa propre monnaie (actuellement l'euro) et émet ses timbres ; il édite un journal *l'Osservatore romano*, fondé en 1861, en italien pour l'édition quotidienne et en quatre autres langues pour les éditions hebdomadaires. Radio Vatican émet depuis 1931.

La sécurité est assurée par le corps des Gardes Suisses (depuis 1506) et par un corps de Carabiniers de la gendarmerie italienne qui assure les services de police.

### II. INSTITUTIONS

Le Saint-Siège est une entité juridique de droit international, expression de la souveraineté temporelle sur l'Etat de la Cité du Vatican et de l'autorité morale et spirituelle sur l'Eglise universelle (1,5 milliard de "fidèles").

**Le Saint-Siège s'apparente à une monarchie élective et absolue** : le 265ème Pape est Joseph RATZINGER, élu sous le nom de Benoît XVI le 19 avril et intronisé le 24 avril 2005. Il est Evêque de Rome, Chef de l'Eglise universelle, Primat d'Italie, Patriarche d'Occident, Souverain de l'Etat du Vatican. En tant que Chef de l'Etat, il dispose des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Selon l'article 1 de la constitution apostolique *Pastor Bonus* du 28 juin 1988 :

« *La Curie romaine est l'ensemble des dicastères et des organismes qui aident le souverain pontife dans l'exercice de sa charge suprême de pasteur pour le bien et le service de l'Eglise universelle et des Eglises particulières, exercice par lequel sont renforcées l'unité de la foi et la communion du peuple de Dieu, et par lequel se développe la mission propre de l'Eglise dans le monde* ».

### ***Gouvernement de la Curie***

- Secrétaire d'Etat (« *Premier Ministre* ») : Cardinal Tarcisio BERTONE (Italie)
- Première section : Affaires Générales (Substitut) : Mgr Fernando FILONI
- Deuxième section : Relations avec les Etats : Mgr Dominique MAMBERTI
- Préfet de la Maison pontificale : Mgr James Michael HARVEY
- 9 congrégations romaines et 11 conseils pontificaux (« ministères »), 7 commissions pontificales, 3 tribunaux

Le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec 174 pays. Il est membre de l'OSCE, observateur permanent à l'ONU (actif à la 3ème Commission, affaires sociales et humanitaires) et à l'OMC (depuis 1997).

## **ANNEXE 3 : LES FOUILLES DE SAINT-PIERRE AU VATICAN**

### **I – CONTEXTE**

Depuis des siècles, les pèlerinages à Rome se fondaient sur l'espoir de se recueillir sur la tombe de Saint-Pierre et les Papes, Evêques de Rome, revendiquaient la filiation de l'apôtre en se déclarant son successeur. Cette double approche s'appuyait sur la tradition de la présence et du martyr de Pierre lors des persécutions de l'empereur Néron, certainement en 64, dans l'ancien cirque du Vatican, et de son enterrement au voisinage du cirque.

La construction de la première basilique par l'empereur Constantin au début du IV<sup>ème</sup> siècle s'appuyait également sur la présence des restes de Pierre et sur une « *memoria* », mausolée construit au III<sup>ème</sup> siècle sur l'emplacement présumé du tombeau de l'apôtre au cœur d'une immense nécropole romaine. Les travaux de nivellement nécessaires aux fondations de cette première basilique ont conduit à recouvrir la nécropole ce qui l'a préservé pour 17 siècles.

### **II – HISTOIRE DES FOUILLES**

Le Pape Pie XI ayant souhaité être enterré au plus près de la tombe de l'apôtre Pierre, son successeur Pie XII fit entreprendre, à partir de juillet 1940, des travaux sous la basilique actuelle qui permirent de découvrir plusieurs sépultures, les fondations d'un ancien sanctuaire et une vaste nécropole romaine.

Les campagnes de fouilles archéologiques, entreprises de 1940 à 1949 puis de 1953 à 1958, ont mis à jour :

– une nécropole païenne des II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles, correspondant à la nécropole qui s'étendait de part et d'autre de la *Via vaticana*, hors les murs de Rome. Certaines tombes sont ornées de motifs chrétiens comme la scène du Bon Pasteur ou une représentation de Jonas et la Baleine,

– la *memoria* de Pierre, empilement d'autels sur l'emplacement présumé du tombeau,

– du Trophée dit de Gaius et du mur rouge. Ce trophée, construit vers 160, est certainement le monument dont Gaius parlait dans une lettre à un certain Proclus et qu'il qualifie de « trophée de l'apôtre ». On suppose que des premiers travaux de terrassement à cette époque avaient détruit des tombeaux et conduit à la construction « expiatoire » d'un trophée.

Le Pape Pie XII a déclaré en 1950 que les travaux et les études avaient permis de retrouver la tombe de Pierre.

Mais, si le sépulcre du premier évêque de Rome était ainsi attesté, la question des reliques qui avaient été retrouvées restait entière. Après une troisième campagne de fouilles, le Pape Paul VI a déclaré en 1968 que les « restes mortels peu nombreux mais sacrés, étaient ceux de Pierre ». Des analyses récentes des ossements semblent montrer que les restes correspondent à ceux d'un homme d'une soixantaine d'années.